

Identification		
	Paie finissant le	DATE
Régulier		
Non régulier		
No période	Date d'émission	
6	DATE	
No chèque	Matricule	
Employé(e)		
(3103 - B) Primaire général Échelon		
Institution	815	
Succ.	30437	
Lieu de travail	(5-003) Saint-Joseph (Laprair)	
Taux		
Taux 1/200		
Taux 1/260		
% poste	%	
Impôt fédéral	Crédit	Déduction 0\$
Impôt provincial	Crédit	Déduction 0\$

Rémunération de la période				
Détails	Unités	Taux	Montant	
Primaire général-Cours leçon prim.	9,00000	78,42	705,78	
DATE DATE DATE				
Vac. non rég. 4%			28,23	
DATE au DATE				

Déductions		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Fonds de pension	OUI	CUMUL
RRQ	OUI	CUMUL
RQAP	OUI	CUMUL
Assurance-emploi	OUI	CUMUL
Cotisations synd.	OUI	CUMUL
Impôt provincial	OUI	CUMUL
Impôt fédéral	OUI	CUMUL

Banques		
	No	Solde

Sommaires		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Jours payés	10	
Nb min. tâches éduc.	540	
Total imposable	OUI	CUMUL
Total non-imposable	0,00	0,00
Déductions	OUI	CUMUL
Total part employeur imposable	0,00	0,00
Total du dépôt	TOTAL NET	CUMUL

PAIE À LA LEÇON

Messages	
 Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	

PAIE AU TAUX HORAIRE

Identification			Rémunération de la période				Déductions		
	Paie finissant le		Détails	Unités	Taux	Montant		Périodique	Cumulatifs fiscaux
Régulier	DATE		F.P. construction-Cours aux adultes	25,00000	78,71	1967,75	Fonds de pension	OUI	CUMUL
Non régulier			DATE DATE DATE				RRQ	OUI	CUMUL
No période	Date d'émission		DATE DATE			78,71	RQAP	OUI	CUMUL
5	DATE		Vac. non rég. 4%				DSF Ens. APL...	NON	CUMUL
No chèque	Matricule		DATE au DATE				Assurance-emploi	OUI	CUMUL
Employé(e)			F.P. construction - Cours aux adultes	25,00000	72,85	1821,25	Ass base compl ma	NON	CUMUL
(3158 - B) F.P. construction			date date date				Cotisations synd.	OUI	CUMUL
Échelon			Vac. non rég. 4 %			72,85	Impôt provincial	OUI	CUMUL
Institution	815						Impôt fédéral	OUI	CUMUL
Succ.	00038						Banques		
Lieu de travail	(5-088) Ec.Form .Prof. Châte							No	Solde
Taux annuel							Maladie monnayable	01	NON
Taux 1/200	0,00\$						Maladie non monnayable	03	NON
Taux 1/260	0,00\$						Sommaires		
% poste	%							Périodique	Cumulatifs fiscaux
Impôt fédéral	Crédit	Déduction					Jours payés	10	
		0\$					Nb min. tâches éduc.	1500	
Impôt provincial	Crédit	Déduction					Total imposable	OUI	CUMUL
		0\$					Total non-imposable	0,00	0,00
Messages							Déductions	OUI	CUMUL
							Total part employeur imposable	0,00	0,00
							Total du dépôt	TOTAL NET	CUMUL

Identification		
	Paie finissant le	
Régulier	DATE	
Non régulier		
No période	Date d'émission	
8	DATE	
No chèque	Matricule	
Employé(e)		
(3201 - B) Suppléance occasionn		
Échelon		
Institution		
Succ.		
Lieu de travail	(6-900) Lieu fictif	
Taux		
Taux 1/200		
Taux 1/260		
% poste	%	
Impôt fédéral	Crédit	Déduction 0 \$
Impôt provincial	Crédit	Déduction 0 \$

Page : 1

Rémunération de la période				
Détails	Unités	Taux	Montant	
Suppléance occasionne-Supp. occ. prim DATE LQ	1,0000	60,04	60,04	
Suppléance occasionne-Supp. occ. prim DATE NLQ	1,0000	51,46	51,46	

S'applique à compter du 1^{er} jour de l'année scolaire 24-25

Clause 6-7.03 – Personne suppléante occasionnelle (60 minutes)

	À compter du 1 ^{er} jour de travail de l'année scolaire 2024-2025	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2024-2025	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2025-2026	À compter du 141 ^e jour de travail de l'année scolaire 2026-2027
Non légalement qualifié	51,46 \$	52,79 \$	54,11 \$	56,01 \$
Légalement qualifié ⁶	60,04 \$	61,60 \$	63,14 \$	65,35 \$

- ❖ Cette rémunération correspond à une période de suppléance **assignée de 60 minutes** et est ajustée au prorata de la durée de la tâche éducative de la personne enseignante remplacée.
- ❖ **Paiement à la minute selon la durée;**
 - La surveillance de l'accueil et des déplacements est rémunérée lorsque la personne suppléante ne détient aucun contrat de manière concurrente.
 - Toutes autres tâches expressément confiées par la direction (par écrit).
- ❖ Il n'y a plus de plafond, plus de diviseur, plus de différence entre le primaire et le secondaire.
- ❖ Ces taux comprennent le paiement des mêmes jours fériés et chômés que ceux de la personne enseignante régulière;
- ❖ Pour l'année scolaire 2023-2024, référez-vous [à la clause 14-12.01 de la convention collective nationale.](#)

⁶ Au sens de la clause 1-1.33

Déductions		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Fonds de pension RRQ	OUI	CUMUL
RRQ	OUI	CUMUL
RQAP	OUI	CUMUL
Assurance-emploi	OUI	CUMUL
Cotisations synd.	OUI	CUMUL

Sommaires		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Jours payés	10	
Nb min. tâches éduc.	600	
Total imposable	OUI	CUMUL
Total non-imposable	0,00	0,00
Déductions	OUI	CUMUL
Total part employeur imposable	0,00	0,00
Total du dépôt	TOTAL NET	CUMUL

Messages		
 <p>Commission scolaire des Grandes-Seigneuries</p>		

PAIE SUPPLÉANCE

Identification		
	Paie finissant le	DATE
Régulier		
Non régulier		
No période	Date d'émission	
14	DATE	
No chèque	Matricule	
Employé(e)		
Échelon 6		
Institution		
Succ.		
Lieu de travail		
Taux annuel	67 429 \$	
Taux 1/200	337,15 \$	
Taux 1/260	259,34 \$	
% poste	100,0000 %	
Impôt fédéral	Crédit	Déduction 0\$
Impôt provincial	Crédit	Déduction 0\$

Rémunération de la période				
Détails	Unités	Taux	Montant	
(3102-F)Préscolaire 337,15 \$ (1/200)	10,00000	259,34	2 593,40	

Déductions		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Fonds de pension RRQ	OUI	CUMUL
RQAP	OUI	CUMUL
DSF Ens. APL...	OUI	CUMUL
Assurance-emploi	OUI	CUMUL
Ass base compl ma	OUI	CUMUL
Cotisations synd.	OUI	CUMUL
FDS SOL. TRAV. QUE.	OUI ou NON	CUMUL
Impôt provincial	OUI	CUMUL
Impôt fédéral	OUI	CUMUL

Banques		
	No	Solde
Maladie monnayable	01	OUI
Maladie non monnayable	03	OUI

Sommaires		
	Périodique	Cumulatifs fiscaux
Jours payés	10	
Nb min. tâches éduc.	0	
Total imposable	OUI	CUMUL
Total non-imposable	0,00	0,00
Déductions	OUI	CUMUL
Total part employeur imposable	0,00	0,00
Total du dépôt	TOTAL NET	CUMUL

Page : 1

Messages	
 Commission scolaire des Grandes-Seigneuries	

PAIE CONTRAT